

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

20 NOVEMBRE 2018

19H00

Présents : J. CHAMPETIER, B. PANTEL, N. AJASSE, E. CHAROUSSET,
H. FALGARI, S. FOURNIS, D. FRACH, J. FRACH, G. PASCAL, CH. SERRE

Absents excusés : G. WILLAIN, I. PERETTI ET P. ROUSSOTTE.

Procurations : G. WILLAIN pour CH. SERRE

P. ROUSSOTTE pour S. FOURNIS

Lecture du compte rendu de la séance précédente et adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION POUR NOMMER UN LIEU DE MEMOIRE A LA DEMANDE DE LA FNACA. (délib 2018/11/052)

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la FNACA qui sollicite le Conseil Municipal afin de perpétuer le souvenir de tous les français tombés en Afrique du Nord lors du dernier conflit en nommant un lieu de mémoire faisant référence au « Cessez le feu de la guerre d'Algérie ».

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir débattu DECIDE à la majorité des membres présents et représentés (Pour 7 Contre 4 Abstention 1)

DENOMMER notre lieu de Mémoire « PLACE DE LA PAIX » avec le rappel des dates suivantes :

11 Novembre	1918
08 Mai	1945
21 Juillet	1954 Indochine
19 Mars	1962 Cessez le Feu de la Guerre d'Algérie

SOUTIEN FINANCIER AUX COMMUNES DE L'AUDE INONDATIONS DU 15 OCTOBRE 2018 (Délib 2018/11/053)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 15 octobre 2018 le Département de l'Aude a subi de colossaux dégâts dans 70 communes. Un appel national aux dons a été lancé par le Département de l'Aude afin d'apporter un soutien financier indispensable aux communes sinistrées. Ces dons seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés lors des inondations du 15 octobre 2018.

Les dons sont à effectuer auprès du Département de l'Aude dans le cadre de la « Solidarité Communes Audoises 2018 ».

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du maire et vu l'importance des dégâts DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de verser une subvention de 600€ au Département de l'Aude.

OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT (Délib 2018/11/054)

Madame Le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur Le Préfet du Gard qui rappelait aux communes l'importance du respect des règles de débroussaillage.

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal que pour la mise en œuvre de ces règles la commune a fait parvenir à tous les propriétaires un courrier le 05 avril 2018 précisant les mesures à prendre pour réaliser au mieux le débroussaillage de leurs parcelles.

Ces mesures ont été diffusées sur le site Internet de la commune en date du 29 mars 2018 ainsi qu'un article dans la gazette municipale (gazette distribuée dans toutes les boîtes aux lettres)

Le Conseil Municipal DECIDE de renouveler ces actions d'information régulièrement afin de sensibiliser nos citoyens aux risques feux de forêt.

TRANSFERT DE COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Président du Syndicat Maison de l'eau qui indique que dans la séance du 02 octobre il a informé l'assemblée de son souhait de pérenniser le Syndicat intercommunal pour la gestion du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif du fait que le syndicat pourrait envisager le rapprochement de deux communes hors du territoire de l'agglomération du Gard Rhodanien comme le prévoit l'instruction ministérielle N°INTB1822718J.

Avant d'engager les démarches et de prendre rendez-vous avec Monsieur Le Préfet du Gard, Monsieur le Président souhaite recueillir l'avis des conseils municipaux sur le sujet du « *transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien AU 1^{ER} Janvier 2020.* »

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire demande de reporter leur avis car il n'y a pas assez d'information de la part du syndicat, notamment sur le prix de l'eau et de l'assainissement.

DOSSIER AMENDES DE POLICE

Conformément aux articles R2334-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est partagé, chaque année, entre les groupements de communes disposant des compétences en matière de voies communales, de transport en commun et de parcs de stationnement et les communes ne faisant pas partie de ces groupements.

Pour les communes de moins de 10 000 habitants le Département du Gard est en charge de la répartition de cette dotation.

Les travaux sur les routes départementales ou voies communales sont subventionnables s'ils sont commandés par les exigences de sécurité routière (carrefours, arrêt de bus, cheminements piétons et deux roues...) ainsi que l'achat de matériel de sécurisation de la circulation (radars, feux de signalisation...)

La règle habituelle veut qu'une commune ou un groupement de communes ne puisse prétendre deux années de suite à cette aide.

Notre commune n'ayant pas été subventionné au titre des amendes de police pour l'année 2018 on peut soumettre avant le 31 janvier 2019 un dossier de

demande de subvention en deux exemplaires auprès du département du Gard.

Le dossier devra porter sur un projet unique (un seul objet ou une seule implantation).

Après réflexion le conseil décide de monter un projet pour des chicanes à l'entrée de VERFEUIL afin de remplacer les anciennes chicanes qui ont disparu et de rajouter aussi les chicanes manquantes chemin du Pijoulas.

Le Conseil décide de se rapprocher de la DTTM de BAGNOLS SUR CEZE pour monter un dossier.

Madame le maire suggère aussi qu'on pourrait demander une signalisation pour le virage sous Collongres qui est assez dangereux.

REFERENT ELU POUR ABCEZE

Le syndicat ABCEZE demande de nommer un agent territorial et un élu comme référent pour faciliter la communication entre la commune et le Syndicat.

Elu référent FRACH Denis Titulaire et CHAROUSSET Éric suppléant

Agent territorial BOISSIN Olivier

NOUVEAU REPERTOIRE ELECTORAL

Suite à la nouvelle mise en place du Répertoire Electoral Unique il est demandé de nommer un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau.

Monsieur Christophe SERRE est le conseiller municipal désigné pour siéger dans la nouvelle commission et Monsieur Éric CHAROUSSET est son suppléant en cas d'indisponibilité du titulaire.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Le maire donne la réponse Du Tribunal Administratif de NIMES concernant l'affaire opposant Mme KADRI Khedidja à la commune de

VERFEUIL. La requête de Mme KADRI est rejetée. Les conclusions présentées par la commune de VERFEUIL sur le fondement de l'article L.761-1 du code de justice administrative sont rejetées.

Mme Le maire informe le conseil que la commune de SAINT MARCEL DE CAREIRET est d'accord pour l'implantation du poteau de téléphonie mobile.

M. Bernard PANTEL qui est correspondant tempête a une réunion MERCREDI 19.12.2018.

Augmentation de la puissance EDF POSTE LE PUIITS elle passe de 0.4 à 0.8.

Concernant la pose des compteurs LINKY le Maire d'une commune ne peut pas s'opposer aux compteurs LINKY

Le SMEG a versé pour le 2eme trimestre 856.35€.

Concernant les travaux à effectuer par le SIVU sur la piste L26 un nouveau prestataire vient d'être nommé c'est l'entreprise DONNADIEU. Dès que les travaux seront finis et après la réception le paiement sera effectué.

Concernant le container de collecte des vêtements il a été enlevé et un nouveau container doit être mis en place par le prestataire précédent.

Pour le dossier le CREUX DE GUILLON Lieu dit CAMARADE il ne reste plus qu'un propriétaire à voir et on pourra terminer le dossier.

Un courrier va être fait à Monsieur Le Préfet du Gard pour demander le classement de la commune en catastrophe naturelle.

La société MEAC a donné le relevé de fortagage pour le 3eme trimestre 2018 pour un montant de 13207.40€

Concernant le départ à la retraite de Mme PESENTI Chantal secrétaire de mairie au 01.05.2019 la déclaration de vacance de poste a été faite au Centre de Gestion. On recherche une adjointe administrative pour 21h catégorie C.

On aura 2 postes de 21heures. Pas de passage à plein temps.

Samedi matin la mairie sera fermée exceptionnellement.

Le conseil d'école du 6 novembre laisse apparaitre des effectifs en baisse pour les prochaines années.

Le 11 décembre 2018 à 18heures réunion du SCOT à St Laurent des Arbres. La réunion est publique.

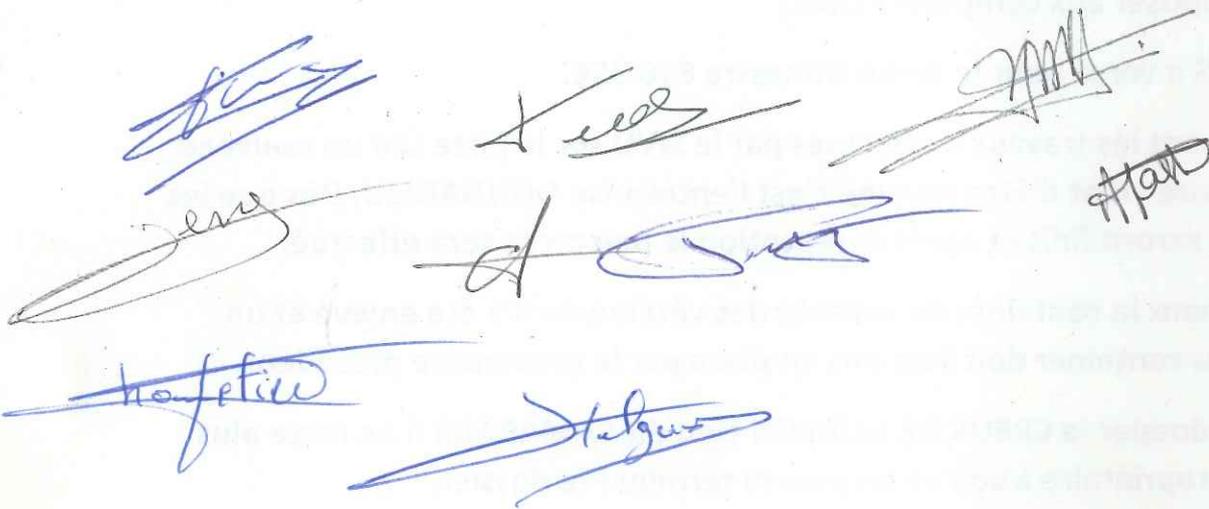
Les chantiers d'utilité sociale permettent aux communes de faire certains travaux à peu de frais. la commune paie la fourniture mais pas la main d'œuvre.

Il faut voir avec le CEREG pour le mur du cimetière qui se fissure et d'autre part il faut voir avec Georgy WILLAIN pour les problèmes du portail.

Il faut faire des devis pour l'entretien des pistes DFCI et l'interface. D'autre part il serait souhaitable de lister les pistes.

Il faut faire un courrier au SIVU pour l'entretien des pistes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée 21h45mns.



Handwritten signatures in blue ink, including names like 'Jens', 'Hofstede', 'Kees', 'H. van der', 'H. van der', 'H. van der', and 'H. van der'.